

CLARIFICATIONS

Intitulé du marché : Elaboration et mise en œuvre d'un programme régional de renforcement des capacités des Structures d'Appui à l'Entrepreneuriat (SAE) en vue de favoriser l'accès aux marchés régionaux des entrepreneurs actifs dans les industries vertes

Référence du marché : SEN22002-10030

Veuillez noter que le pouvoir adjudicateur ne répondra plus à aucune autre question parvenue à partir du 4 janvier 2025, comme prévu au point 3.3 « Informations ». Pour rappel, les offres doivent parvenir **avant la date limite et à l'adresse indiquées** aux point 3.5 « Soumission des offres » du cahier spécial des charges. **Les offres parvenues tardivement ne sont pas acceptées.**

N°	QUESTION	REPONSE
1.	Question 1 Quel est le formulaire "La déclaration « droit d'accès »" ?	Réponse 1 Le formulaire absent du premier CSC publié a été intégré dans la version mise à jour publiée sur le site Enabel et
2.	Question 2 Il est indiqué que la proposition doit faire 30 pages maximum. Qu'est-ce qui est inclus dans les 30 pages ? (ex : si on prend en compte les états financiers, cela dépasse 30 pages, si on prend en compte les formulaires demandés, il ne reste que peu de pages pour réaliser la rédaction, est-ce que cela inclus les CV ?)	Réponse 2 Dans les 30 pages, le soumissionnaire doit présenter une proposition qui comprend : <ul style="list-style-type: none">- La compréhension des TDR et la méthodologie de mise en œuvre en expliquant la pertinence des choix dans le contexte spécifique de l'accès au marché régional dans les industries vertes en Afrique (en 15 pages).- Pour les prestataires disposant d'un outil ou d'une méthodologie existant(e), veuillez fournir un aperçu de l'outil sous la forme d'un lien Web, d'un rapport, d'une capture d'écran des fonctionnalités (dans la mesure du possible)- Une proposition d'équipe et des domaines d'expertise pertinents, des compétences démontrées et une expérience de travail

	<p>similaire => par activité et résultats envisagés (Nombre J/H par expert et par activité/ résultat)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un projet de calendrier de mise en œuvre <p>Excl. 30 pages</p> <p>Les CV du personnel proposé conformément aux composantes de qualification doivent être soumis. Les CV ne doivent pas dépasser 4 pages. Les CV doivent clairement indiquer le poste et l'emploi que la personne proposée a occupé dans le projet de référence et pendant combien de temps. Les CV peuvent également être soumis en anglais ou en français (langue). En cas de dépassement de l'une des longueurs maximales de page (ici des 4 pages de CV), le contenu apparaissant après le point limite ne sera pas inclus dans l'évaluation.</p> <p>Excl. 30 pages</p> <p>Tous les documents annexes demandés tel que l'offre de prix, état financier, etc</p>
3.	<p>Question 3 Idem pour les 15 pages de méthodologie, incluent-elles les calendriers d'activité ?</p> <p>Réponse 3 Non, seulement la compréhension des TDR et approche. Voir ci-dessous (extrait du TDR):</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Compréhension des Termes de Référence : Toute remarque relative aux Termes de Référence, importante pour la bonne réalisation des activités, en particulier des objectifs et des résultats escomptés, montrant le degré de compréhension du marché. Enseignements tirés d'expériences similaires antérieures dans la région. Avis sur les principaux sujets relatifs à la réalisation des objectifs principaux du marché et des résultats escomptés. Explication des risques et des hypothèses ayant une incidence sur l'exécution du marché.

		<p>2. Approche : Aperçu de l'approche proposée pour la mise en œuvre du marché. Liste des activités proposées considérées comme nécessaires pour atteindre les objectifs du marché. Ressources et résultats correspondants.</p> <p>3. Calendrier des activités : Calendrier, chronologie et durée des activités proposées, en tenant compte du temps de mobilisation. Identification et répartition dans le temps des principales étapes de l'exécution du marché, en précisant notamment comment les résultats obtenus seront pris en compte dans les rapports, en particulier dans ceux stipulés dans les Termes de Référence. Les méthodologies prévues dans l'offre doivent inclure un plan de travail envisageant les ressources à mobiliser.</p> <p>Veuillez noter que la « Compréhension des Termes de Référence » et l' « Approche » ne peut pas dépasser 20 pages. Ne répétez / copiez pas les TdR.</p>
4.	<p>Question 4</p> <p>Il est attendu 3 événements à organiser dans les pays cibles ou autre pays ; compte tenu du coût de ce type d'événements, et des difficultés de transport et d'obtention de visas dans certains pays (24 heures pour aller du Sénégal en Afrique du sud, par exemple, délais longs et incertitude d'obtention des visas), pouvons-nous proposer de privilégier du distanciel pour au moins deux des événements ?</p>	<p>Réponse 4</p> <p>Le choix du format des événements est propre au prestataire à condition que cela permettre d'atteindre les résultats demandés à savoir en particulier :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le développement de collaborations/ partenariats entre les SAE accompagnées • Renforcer les opportunités d'apprentissage croisé, de réseautage, d'échange de connaissances, de pitchs d'investissement, etc. • Participation dans un évènement panafricain pour faciliter les opportunités d'investissement => difficile de voir cela en hybride ou à distance (à moins que le prestataire le justifie différemment ?) • Kick off Bootcamp SAE => est attendu en présentiel
5.	<p>Question 5</p> <p>Concernant ces événements physiques à organiser, il n'est pas spécifié quelle structure est chargée de la logistique d'obtention des visas et du</p>	<p>Réponse 5</p> <p>Le prestataire est en charge de l'ensemble des activités y compris logistique, hébergement, visa, déplacement des participants. Le</p>

	<p>déplacement des participants. Est-ce que le prestataire doit également intégrer cette tâche (visa / déplacements) dans la gestion de l'organisation des événements ou est-ce pris en charge par Enabel (ou une autre structure) ?</p>	<p>prestashop est libre de choisir une structure logistique avec laquelle travailler.</p>
6.	<p>Question 6 La prise en charge financières de Enabel (page 14 des TDR : "Enabel paye et prend en charge l'organisation pratique des ateliers (location de salle, repas, etc.) et les déplacements locaux au Sénégal (durant les heures de service)".) concerne uniquement le Sénégal ou est acquise pour tous les pays pour les évènements ?</p>	<p>Réponse 6 Il s'agit d'une erreur. Enabel ne prendra en charge aucun atelier, au Sénégal et hors Sénégal. Le prestataire paye et prend en charge l'organisation pratique des ateliers (location de salle, repas, etc.) et les déplacements locaux au Sénégal et dans les autres pays concernés par ce type de prestations (durant les heures de service)".)</p>
7.	<p>Question 7 Est-ce que les programmes nationaux IYBA-Seed sont déjà lancés dans les 5 pays cibles et avec un calendrier commun ?</p>	<p>Réponse 7 Oui, depuis Mars 2023</p>
8.	<p>Question 8 Est-ce que les opérateurs nationaux ou régionaux du programme IYBA-Seed Action pourront être mobilisés pour donner des recommandations-restitutions des travaux, d'intérêt pour les sujets d'industrie verte ? Ou sinon, comment s'assurer de l'intégration des 2 programmations au bénéfice des acteurs (SAE et Entrepreneurs) comme demandé dans les TDR ?</p>	<p>Réponse 8 L'intégration des deux programmes pourra se faire au niveau du choix des SAE. En effet des programmes de renforcement de capacités des SAE auront lieu dans les 5 pays d'implémentation sur des thématiques de renforcement organisationnelle et de leur offre de service. Il s'agira de voir si certaines de ces SAE accompagnées dans les PAP peuvent également participer dans le programme d'expansion régionale (si elles sont pertinentes, répondent aux critères de sélection, sont disponibles, etc). Concernant les sujets d'industries vertes, il est de la responsabilité du prestataire de faire une analyse de marché global et sur le continent Africain des secteurs de croissance dans les industries vertes. Pour cela le prestataire devra avoir des experts dédiés à la réalisation de ce travail. Il est attendu que ce travail bénéficie ensuite les équipes IYBA-SEED dans leurs activités nationales. Si besoin le prestataire pourra être mis en contact avec des acteurs clés des pays listés par le biais de IYBA-SEED si préalablement identifiés par le prestataire ou si partenaire du projet IYBA-SEED.</p>

9.	<p>Question 9</p> <p>Concernant les profils d'Experts, est-ce que si un expert ne dispose pas du diplôme demandé mais d'un nombre supérieur d'années d'expérience, les points seront comptabilisés avec la note maximum ; à l'instar de ce qui se fait en Europe qui permet de transformer des années d'expériences en diplôme reconnu ?</p>	<p>Réponse 9</p> <p>Conformément au CSC, et détaillé dans la partie TdR endéans (page 41-42 4Tableau des expertises attendues), des sou-notes seront données aux experts sur la partie « Diplômes » et Qualifications. Cependant, les critères ne se compensent pas entre eux, mais s'additionnent.</p>
10.	<p>Question 10</p> <p>Le prestataire est-il responsable de bout en bout de la sélection des SAE (phase 2), ou intervient-il en appui pour cette sélection ?</p>	<p>Réponse 10</p> <p>Le prestataire est responsable de bout en bout de l'identification et de la sélection des SAE, et l'équipe IYBA-SEED sera en appui (base de données de SAE ayant le profil pour le programme régional, méthodologie d'identification et sélection des SAE, etc). Il est conseillé au prestataire de proposer une approche innovante et pertinente dans l'identification et sélection des SAE.</p>
11.	<p>Question 11</p> <p>Le prestataire est-il responsable de la sélection des bénéficiaires SEED ou intervient-il plutôt dans une logique d'appui des SAE ?</p>	<p>Réponse 11</p> <p>Seules les SAE sélectionnées dans le programme seront responsables de sélectionner les entrepreneurs qui feront partis de la cohorte pilote. Ces entrepreneurs devront déjà faire partis des programmes/ produits/ services de la SAE.</p> <p>Le prestataire n'aura ici qu'un rôle d'appui pour aider les SAE à sélectionner au mieux les entrepreneurs susceptibles de développer leur business au niveau régional (en leur partageant une méthodologie adaptée, grille d'évaluation, techniques de sourcing, etc)</p>
12.	<p>Question 12</p> <p>Le pilote de 8 mois auprès des entrepreneurs est-il financé pour les SAE investies ? Y-a-t-il une compensation financière quelconque dans le programme pour les SAE ou est-ce que le principe est d'offrir un service qui garantit une meilleure capacité de BSE et donc de revenus futurs pour les SAE ?</p>	<p>Réponse 12</p> <p>Le prestataire est libre de proposer la méthode d'accompagnement des SAE et de leurs entrepreneurs qu'il juge la plus pertinente afin de réaliser l'objectif du marché : la mise à l'échelle au niveau régional des entrepreneurs dans les industries vertes des 5 pays listés.</p> <p>Pour toute compensation financière aux SAE ou entrepreneurs, cela est à prévoir par le prestataire.</p> <p>Cependant, il est essentiel de garder en tête que l'outil qui sera développé par le prestataire et intégré dans les programmes des SAE</p>

		<p>pour faciliter l'expansion régionale de leurs entrepreneurs verts aura pour but d'être un outil clé en main pour capaciter et préparer tant sur le plan technique que financier les entrepreneurs pour une expansion régionale. Cela entend que l'entrepreneur choisi par la SAE devra répondre à un certain nombre de critères (viabilité financière, stratégie d'accès au marché, produit testé et validé par les consommateurs/ marché locale ; etc) pour être sélectionné dans le programme d'expansion régionale par la SAE.</p> <p>Dans le développement de cet outil, il sera de la responsabilité du prestataire de voir avec la SAE si pertinent de rendre cet outil/ service e.g. payant ou de prendre des equity sur les startups ayant réussi l'expansion régional, etc</p>
13.	Question 13 Même question sur l'aspect financier : est-ce que les bénéficiaires SAE du programme de régionalisation bénéficient d'un soutien financier de mobilité (notamment pour les événements) ?	Réponse 13 Tout doit être compris dans le marché et la proposition d'offre financière ; il est alors de la responsabilité du prestataire d'allouer les fonds de manière efficace et pertinente.
14.	Question 14 Calendrier : les "Rapports mi-parcours" (page 43 des TDR) s'entendent mi-parcours de programme global ou mi-parcours de l'action en cours. Par exemple nous comprenons que le programme d'accompagnement des SAE est attendu finalisé vers fin décembre 2025 date de remise du parcours, tandis que le début de la phase 2 (pilote de l'outil) est au plus tard début 2026, et le rapport "a mi -parcours" est attendu le 30 avril, incluant une analyse approfondie des parcours des entrepreneurs (qui auront juste démarré le programme).	Réponse 14 Les rapports mi-parcours sont une description des activités ayant eu lieu jusqu'à la date du livrable demandé (donc du programme global) tout en mettant l'accent sur une activité très spécifique tel que demandé : <ul style="list-style-type: none"> - 1er rapport mi-parcours sur le programme de renforcement des SAE incluant une analyse approfondie de leur progrès, appropriation de l'outil, stratégies et nouveau services développé(e)s, difficultés rencontrées, adaptation si nécessaire du processus de renforcement, etc - 2e rapport mi-parcours sur le déploiement de l'outil avec une cohorte d'entrepreneurs sélectionnés par les SAE du programme incluant une analyse approfondie de leur progrès, utilisation de l'outil, stratégies d'expansion, difficultés rencontrées, efficacité de l'outil sur leur croissance, etc IMPORTANT:

		<ul style="list-style-type: none"> - Le programme/ méthodologie/ outil de renforcement des SAE pour l'expansion régionale de leurs entrepreneurs est attendu pour fin juin 2025 (ref. TDR p43) - c.a.d De juin à décembre 2025, le prestataire est responsable de l'implémentation de l'outil/ méthodologie au sein des SAE pour une prise en main optimal. - A partir de janvier 2026, les SAE sont responsables de soutenir une cohorte d'entrepreneurs utilisant l'outil/ méthodologie sur lequel elles ont été formées (i.e. devenu un nouveau service développé par les SAE). Le rapport mi-parcours de avril 2026 sera alors un rapport sur les entrepreneurs accompagnés par leur SAE depuis début 2026 avec des premiers résultats à démontrer.
15.	<p>Question 15</p> <p>En termes de priorité, la sélection des SAE doit-elle privilégier les SAE internes au projet IYBA-SEED (dans le réseau PAP IYBA-SEED) ou extérieures ?</p>	<p>Réponse 15</p> <p>Il s'agira de prioriser les SAE ayant le profil le plus adapté au programme régional, qu'elles soient internes ou externes au réseau PAP.</p>
16.	<p>Question 16</p> <p>L'évènement de réunion des SAE est-il obligatoirement en présentiel pour toutes les SAE ou peut-il être en présentiel ou distanciel (indiqué en présentiel dans le budget, mais pas de la même façon dans le reste du document) ?</p>	<p>Réponse 16</p> <p>Evènement onboarding des SAE => physique Evènement de réseautage, échanges des meilleures pratiques, résultats d'accompagnement entre SAE et startups sélectionnées => physique ou hybride ou distanciel Participation à un évènement pan-africain => physique pour 5 SAE avec leurs startups</p>
17.	<p>Question 17</p> <p>Les évènements de fin et Panafricains peuvent-ils être réalisés en même temps, vus qu'ils sont attendus à la même période (août/début septembre) ?</p>	<p>Réponse 17</p> <p>Pour la chronologie des évènements, il est de la responsabilité du prestataire de proposer un calendrier adapté afin que tous les évènements ne soient pas au même moment ou bien construits en synergie.</p> <p>Il est important de différencier chaque évènement du fait de leurs objectifs et formats très spécifiques. L'évènement de fin (si cela fait référence à l'évènement d'échange de connaissances, réseautage,</p>

		apprentissage) n'a pas le même objectif que la participation de 5 SAE avec leurs startups à un évènement pan-africain. Néanmoins, ces deux évènements peuvent être organisés conjointement (e.g. évènement d'échange de connaissances organisé quelques jours avant et dans le même lieu qu'un évènement pan-africain)
18.	<p>Question 18</p> <p>Je fais suite au courriel précédent de mon collègue concernant la possibilité de prolonger le délai de soumission de l'appel d'offres. En raison des fêtes de fin d'année et des capacités réduites qui en découlent, une prolongation nous aiderait grandement à préparer une proposition complète et de haute qualité.</p>	<p>Réponse 18</p> <p>La date limite de soumission des offres est postposée au 20/01/2025.</p>